

## SÉANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Cédric VAN VOOREN, Maire**.

Étaient présents : Mmes et M. **BARILLÈRE Jean-René, BARRÉ Véronique, BINET Blandine, CESBRON Bernard, COTTENCEAU Marylène, DEROUINEAU Linda, FARDEAU Mathieu, MALINGE Anne, POISSONNEAU Claude, ROBERT Frédéric, ROTURIER Magali, SABATINI Ange, TIJOU Liliane et VAN VOOREN Cédric**

Absents excusés ou représentés : Mmes et M. **CRESTIN Joseph, HELBECQUE Luciane et KOCHAN Stève**

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-sept.

Monsieur Frédéric ROBERT a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées lors de la présente séance par le conseil municipal a été affichée au tableau d'affichage de la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 11 avril 2025.

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été publié sur le site internet de la commune le 11 avril 2025.



### **COMPTE-RENDU DE SÉANCE**

#### **Approbation du Procès-verbal de la séance précédente**

Le Procès-Verbal de la séance du 19/03/2025, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, demande de modification ou observations particulières est adopté.

#### **I – FINANCES**

##### **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 242 de la Loi de Finances 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est portée candidate à la « vague 2 » dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, entraînant notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'exercice comptable 2024 est donc le troisième pour lequel la commune vote un compte financier unique.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL						
	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		180 002.07 €		264 603.49 €		444 605.56 €
Opérations de l'année	1 502 467.54 €	1 542 934.49 €	1 353 718.54 €	1 328 518.20 €	2 856 186.08 €	2 871 452.69 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 502 467.54 €</b>	<b>1 722 936.56 €</b>	<b>1 353 718.54 €</b>	<b>1 593 121.69 €</b>	<b>2 336 199 €</b>	<b>2 972 451.07 €</b>
Résultats de Clôture		220 469.02 €		239 403.15 €		459 872.17 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Claude POISSONNEAU, 1<sup>er</sup> adjoint :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et 13 voix pour, Monsieur le Maire ne participant pas au vote,

**DONNE** acte de la présentation faite du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget principal lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ANNEXE GENDARMERIE**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 242 de la Loi de Finances 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est portée candidate à la « vague 2 » dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, entraînant notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'exercice comptable 2024 est donc le troisième pour lequel la commune vote un compte financier unique.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE - GENDARMERIE						
	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			141 839.86 €		141 839.86 €	
Opérations de l'année	14 554.78 €	103 284.43 €	62 837.03 €	117 062.89 €	77 391.81 €	220 347.32 €
<b>TOTAUX</b>	<b>14 554.78 €</b>	<b>103 284.43 €</b>	<b>204 676.89 €</b>	<b>117 062.89 €</b>	<b>219 231.67 €</b>	<b>220 347.32 €</b>
Résultats de Clôture		88 729.65 €	87 614.00 €			1 115.65 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Claude POISSONNEAU, 1<sup>er</sup> adjoint :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et 13 voix pour, Monsieur le Maire ne participant pas au vote,

**DONNE** acte de la présentation faite du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget annexe « Gendarmerie » lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CHÂTEAU**

Monsieur le Maire expose que l'article 242 de la Loi de Finances 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est portée candidate à la « vague 2 » dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, entraînant notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'exercice comptable 2024 est donc le troisième pour lequel la commune vote un compte financier unique.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LE CHÂTEAU						
	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		103 575.03 €	1 676.23 €		1 676.23	103 575.03 €

Opérations de l'année	290 721.11 €	329 362.08 €	464 028.75 €	461 552.46 €	754 749.86 €	790 914.54 €
<b>TOTAUX</b>	<b>290 721.11 €</b>	<b>432 937.11 €</b>	<b>465 704.98 €</b>	<b>461 552.46 €</b>	<b>756 426.09 €</b>	<b>894 489.57 €</b>
Résultats de Clôture		142 216.00 €	4 152.52			138 063.48 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Claude POISSONNEAU, 1<sup>er</sup> adjoint :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et 13 voix pour, Monsieur le Maire ne participant pas au vote,

**DONNE** acte de la présentation faite du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget annexe « Lotissement Le Château » lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

#### **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, constatant que le compte financier unique présente :

##### Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1	371 648.58 €
Part affectée à l'investissement – Exercice 2024	191 646.51 €
Résultat de l'exercice 2024	40 466.95 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	220 469.02 €

##### Section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1	264 603.49 €
Résultat de l'exercice 2024	- 25 200.34 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	239 403.15 €

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'affecter ces résultats comme suit :

##### Section de fonctionnement de l'exercice 2025 :

**Le solde au compte 002 – Résultat reporté** 85 469.02 €

##### Section d'investissement de l'exercice 2025 :

**Le solde au compte 001 – Résultat reporté** 239 403.15 €

**Compte 1068 – Recettes** 135 000.00 €

**Solde des restes à réaliser** 0.00 €

**DETERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Monsieur le Maire rappelle les taux d'impositions en vigueur en 2024. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2024 et de les reconduire à l'identique sur 2025 soit :

- Taxe foncière sur le bâti : 44.48 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 44.48 %
- Taxe d'habitation : 14.46 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2024 et de les reconduire à l'identique sur 2025 soit :

- Taxe foncière sur le bâti : 44.48 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 44.48 %
- Taxe d'habitation : 14.46 %

**CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire explique que la décision modificative suivante est nécessaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

**APPROUVE** la décision modificative suivante.

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b> FONCTIONNEMENT</b>		
R 002 – Excédent de fonctionnement reporté	+ 85 469.02 €	
R 70311 – Concession dans les cimetières	+ 1 000.00 €	
R 70323 – Redevance d'occupation du domaine public	+ 1 050.00 €	
R 70876 – Par le GFP de rattachement	+ 9 200.00 €	
R 73111 – Impôts directs locaux	+ 20 160.00 €	
R 74111 – Dotation forfaitaire	- 8595.00 €	
R 741121 – Dotation de solidarité rurale	+ 2 575.00 €	
R 744 – FCTVA	+ 2 995.00 €	
R 74833 – Etat – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	+ 6 030.00 €	
R 752 – Revenus des immeubles	- 12 560.02 €	
R 75888 - Autres	+ 7 900.00 €	
D 6042 – Achats de prestations de services		+ 3 000.00 €
D 60612 - Electricité		+ 5 000.00 €
D 60621 - Combustibles		- 3 000.00 €
D 60622 - Carburants		- 1 000.00 €
D 60631 – Fournitures d'entretien		+ 1 500.00 €
D 615231 – Entretien et réparation sur voiries		+ 17 000.00 €
D 6156 - Maintenance		+ 3 000.00 €
D 6161 – Primes d'assurances multirisques		+ 1 200.00 €
D 64118 – Autres indemnités		+ 2 000.00 €
D 6451 – Cotisations à l'URSSAF		+ 2 000.00 €

D 6453 – Cotisations aux caisses de retraites		+ 4 500.00 €
D 6455 – Cotisation pour assurance du personnel		+ 3 000.00 €
D 6458 – Cotisation aux autres organismes sociaux		+ 1 000.00 €
D 65568 – Autres contributions		+ 1 400.00 €
D 65888 - Autres		+ 82 654.02 €
D 7391172 – Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants		+ 220.00 €
D 66111 – Intérêts réglés à échéance		- 8 250.02 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>115 224.00 €</b>	<b>115 224.00 €</b>
R 001 – Excédent investissement reporté	+ 239 403.15 €	
R 10222 – FCTVA	+ 4 150.00 €	
R 10226 – Taxe d'aménagement	- 4 000.00 €	
R 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 135 000.00 €	
R 1641 – Emprunts	- 307 182.15 €	
R 2188 - Autres	+ 1 100.00 €	
R 275 – Dépôts et cautionnements versés	+ 1 100.00 €	
R 024 – Produits des cessions d'immobilisations	- 66 000.00 €	
D 1641 – Emprunts		+ 14 000.00 €
D 21312/200 – Bâtiments scolaires		- 16 350.00 €
D 21318/200 – Autres bâtiments publics		+ 18 073.00 €
D 2138/200 – Autres constructions		- 22 470.00 €
D 2152/300 – Installations de voirie		- 6 782.00 €
D 21848/400 – Autres matériels de bureau et mobiliers		+ 5 000.00 €
D 2188/400 – Autres immobilisations corporelles		+ 1 500.00 €
D 2188/506 – Autres immobilisations corporelles		+ 10 000.00 €
D 2188/507 – Autres immobilisations corporelles		+ 2 000.00 €
D 21312/509 – Bâtiments scolaires		- 1 500.00 €
D 275 - Dépôts et cautionnements versés		+ 100.00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 571.00 €</b>	<b>3 571.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>118 795.00 €</b>	<b>118 795.00 €</b>

## AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, constatant que le compte financier unique présente :

### Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1	117 062.89 €
Part affectée à l'investissement – Exercice 2024	117 062.89 €
Résultat de l'exercice 2024	88 729.65 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	88 729.65 €

### Section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1	- 141 839.86 €
Résultat de l'exercice 2024	54 225.86 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	- 87 614.00 €

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'affecter ces résultats comme suit :

### Section de fonctionnement de l'exercice 2025 :

<b>Le solde au compte 002 – Résultat reporté</b>	1 115.65 €
--	------------

### Section d'investissement de l'exercice 2025 :

<b>Le solde au compte 001 – Résultat reporté</b>	- 87 614.00 €
<b>Compte 1068 – Recettes</b>	87 614.00 €

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET ANNEXE GENDARMERIE**

Monsieur le Maire explique que la décision modificative suivante est nécessaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

**APPROUVE** la décision modificative suivante.

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
R 002 – Résultat de fonctionnement reporté	+ 1 115.65 €	
R 752 – Revenus des immeubles	+ 3.35 €	
D 611 – Contrats de prestations de services		+ 350.00 €
D 615228 – Autres bâtiments		+ 764.00 €
D 65888 - Autres		+ 5.00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 119.00 €</b>	<b>1 119.00 €</b>
R 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 87 614.00 €	
D 001 – Déficit d'investissement reporté		+ 87 614.00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>87 614.00 €</b>	<b>87 614.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>88 733.00 €</b>	<b>88 733.00 €</b>

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CHATEAU**

Monsieur le Maire explique que la décision modificative suivante est nécessaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

**APPROUVE** la décision modificative suivante.

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
R 002 – Excédent de fonctionnement reporté	+ 138 063.38 €	
R 7015 – Vente de terrains aménagés	- 22 830.38 €	
D 605 – Achats de matériels, équipements et travaux		+ 23 233.00 €
D 023 – Virement à la section d'investissement		+ 92 000.00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>115 233.00 €</b>	<b>115 233.00 €</b>
R 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 92 000.00 €	
R 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 4 152.62 €	
D 001 – Déficit d'investissement reporté		+ 4 152.62 €
D 1641 - Emprunts		+ 92 000.00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>96 152.62 €</b>	<b>96 152.62 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>211 385.62 €</b>	<b>211 385.62 €</b>

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CHATEAU**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, constatant que le compte financier unique présente :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1

288 251.26 €

Part affectée à l'investissement – Exercice 2024	184 676.23 €
Résultat de l'exercice 2024	38 640.97 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	142 216.00 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice N-1	- 1 676.23 €
Résultat de l'exercice 2024	- 2 476.29 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	- 4 152.52 €

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'affecter ces résultats comme suit :

Section de fonctionnement de l'exercice 2025 :

**Le solde au compte 002 – Résultat reporté** 138 063.38 €

Section d'investissement de l'exercice 2025 :

**Le solde au compte 001 – Résultat reporté** - 4 152.62 €  
**Compte 1068 – Recettes** 4 152.62 €  
**Solde des restes à réaliser** /

**EMPRUNT BUDGET PRINCIPAL – INVESTISSEMENTS 2025**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des différents investissements prévus en 2025, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 220 000 €.

Vu la proposition commerciale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine en date du 4 avril 2025, Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine un emprunt de 220 000 € aux conditions suivantes :

- Montant du contrat du prêt : 220 000 €
- Durée du contrat de prêt : 10 ans
- Durée d'amortissement : 10 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle et constante
- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3.70 %
- Modalités de déblocage : Total sous 3 mois
- Frais de dossier : 400 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer les paiements des intérêts et du capital de l'emprunt.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE VEZINS AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 5 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de VEZINS au titre de l'année 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, à l'unanimité des présents,

**ATTRIBUE** une subvention de 5 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de VEZINS,

**DIT** que la somme correspondante est inscrite au budget primitif 2025

**DEMANDE DE SUBVENTION – DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE –  
SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES – AMENAGEMENT ESPACES  
DE CONVIVIALITÉ COULEE DES DOUVES ET CANAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de ses actions, la commune de VEZINS a pour projet, dans le cadre de l'amélioration du bien-être de sa population, de favoriser le lien social et intergénérationnel, de valoriser les espaces naturels et le cadre de vie en acquérant du nouveau mobilier de convivialité pour la base de loisirs de la Coulée du Douves et le long du canal, situé rue de Cheneveau.

Ce projet se matérialise par l'installation de voiles d'ombrage, de chaises longues doubles, de tables de pique-nique et de bancs dont l'assise sera adaptée aux seniors et permettra d'enrichir les espaces de rencontre et de détente accessibles à tout le monde au niveau de la base de loisirs de la Coulée des Douves et le long du canal, situé rue de Cheneveau. Ainsi ces nouvelles installations dans des zones d'espaces verts entretenus permettront d'encourager les échanges entre les familles, voisins promeneurs, enfance et seniors renforçant la cohésion sociale et mettant en valeur le patrimoine communal et le cadre de vie de la commune de VEZINS.

Le coût prévisionnel de cette opération d'investissement s'élevant à 21 387.76 € HT soit 25 665.31 € TTC, monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Département de Maine et Loire, une aide financière au titre du dispositif de soutien aux investissements des communes à hauteur de 20 % du montant prévisionnel des travaux.

Monsieur le Maire propose ainsi le plan de financement suivant pour cette opération :

- **Montant total de l'opération : 25 665.31 € TTC (21 387.76 € HT)**
- Montant de l'aide sollicitée auprès du Département de Maine et Loire au titre du dispositif de soutien aux investissements des communes : 4 277.25 € (20 % du montant HT)
- Autofinancement : 21 387.76 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

**APPROUVE** le projet d'aménagement d'espaces de convivialité au niveau de la base de loisirs de la Coulée des Douves et le long du canal pour un montant prévisionnel total de 21 387.76 € HT soit 25 665.31 € TTC.

**DECIDE** de solliciter auprès du Département de Maine et Loire, une aide financière au titre du dispositif de soutien aux investissements des communes à hauteur de 20 % du montant prévisionnel de l'opération d'aménagement d'espaces de convivialité au niveau de la base de loisirs de la Coulée des Douves et le long du canal.

**ARRETE** le plan de financement de ce projet comme suit :

- **Montant total de l'opération : 25 665.31 € TTC (21 387.76 € HT)**
- Montant de l'aide sollicitée auprès du Département de Maine et Loire au titre du dispositif de soutien aux investissements des communes : 4 277.25 € (20 % du montant HT)
- Autofinancement : 21 387.76 €

**CHARGE** Monsieur le Maire de réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt du dossier de demande de subvention et de signer tous documents s'y rapportant.

## II- EDUCATION

### REGLEMENT GENERAL DES SERVICES ENFANCES - MODIFICATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations n°51/2019, 78/2019, 35/2021, 42/2022, 35/2023 et 38/2024 portant modifications du règlement général des services Enfance (Restauration scolaire, Multisports, Accueil de loisirs Périscolaires et Accueil de loisirs Extrascolaires). Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre à jour le règlement suite au travail de la commission Education.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la présente modification du règlement général des services Enfance (Restauration scolaire, Accueil de Loisirs Périscolaires, Accueil de Loisirs Extrascolaires et Multisports) annexé à la présente délibération.

**PRECISE** que le règlement modifié des services Enfance sera valable à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.

**PRECISE** que le règlement général modifié des services Enfance (Restauration scolaire, Accueil de Loisirs Périscolaires, Accueil de Loisirs Extrascolaires et Multisports) sera envoyé à l'ensemble des familles utilisant les services précités accompagné d'un extrait de la présente délibération.

## III – QUESTIONS DIVERSES

### Fermeture du réseau cuivre - ORANGE

Monsieur le Maire rappelle aux élus la fermeture technique du réseau cuivre le 27 janvier 2026. Madame Linda DEROUINEAU et Monsieur Antoine MALLET sont désignés comme référents locaux pour la commune auprès d'Anjou Numérique

### CSI Chloro'Fil – Réunion sectorielle CTG – 29.04.2025

Monsieur le Maire informe les élus d'une réunion sectorielle organisée le 29 avril prochain par le CSI Chloro'Fil dans le cadre de la Convention Territoriale Globale. Mathieu FARDEAU représentera la commune.

### Lys-Haut-Layon – Invitation inauguration du jardin de Martine Vaugel

Monsieur le Maire fait part aux élus d'une invitation reçue de la commune de LYS-HAUT-LAYON pour assister à l'inauguration du jardin de Martine Vaugel le 25 avril prochain.

### Trémentines – Invitation inauguration esplanade du Dr Chalopin – 24.05.2025

Monsieur le Maire fait part aux élus d'une invitation reçue de la commune de TREMENTINES pour assister à l'inauguration de l'esplanade du Dr Chalopin le 24 mai prochain. Frédéric ROBERT représentera la commune.

### CSI Chloro'Fil – Invitation Conseil d'Administration – 27.03.2025

Monsieur le Maire informe les élus que le prochain Conseil d'Administration du Centre Social Intercommunal Chloro'Fil aura lieu le 27 mars prochain. Anne MALINGE représentera la commune.

✚ Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 19h45

*Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 21 mai 2025 à 18h.*

Le Maire,  
Cédric VAN VOOREN

